

# PM 28 - RD41 AU NORD DE MONTDIDIER



VARIANTE 1

Le projet des Moulins du Monchel se découpe sur l'horizon. Les 6 éoliennes sont parfaitement visibles, seuls les pieds étant partiellement masqués par la végétation. La lisibilité du projet est confuse depuis ce point de vue. L'éolienne E5 suit le pôle éolien constitué par le parc du Moulin à Cheval et les projet des Garaches mais les 5 autres éoliennes forment une grappe dont l'implantation n'est pas lisibles, les éoliennes se chevauchant. L'éolienne E5 renforce une covisibilité existante dont la prégnance est avérée avec les clochers et le beffroi de Montdidier.



VARIANTE 2

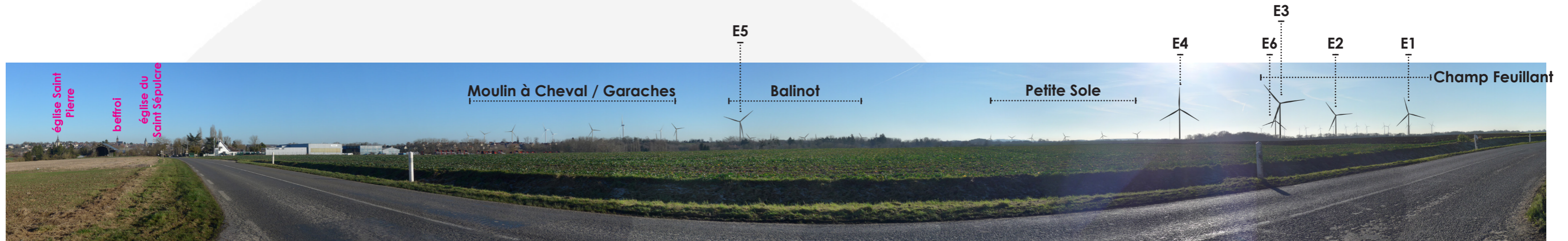
Cette variante avec l'éolienne E6 en moins montre une formation plus cohérente avec les deux lignes lisibles de l'entité ouest du projet.



VARIANTE 2 bis

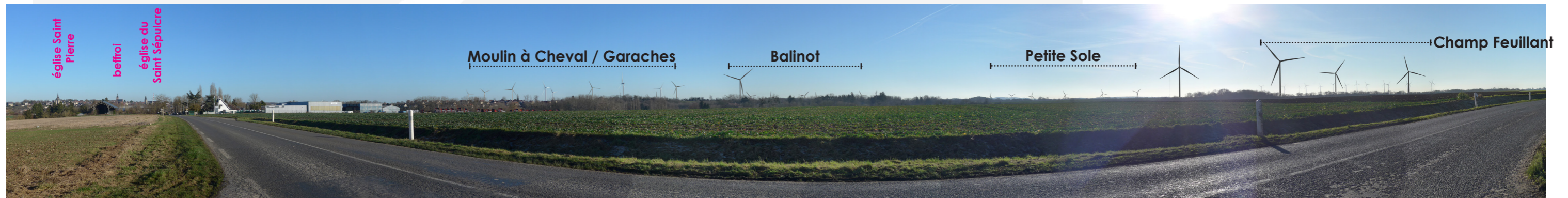
Le déplacement de l'éolienne E4 par rapport à la variante 2 a peu d'impact depuis ce point de vue.

# N3 - RD930 EN ENTRÉE OUEST DE MONTDIDIER



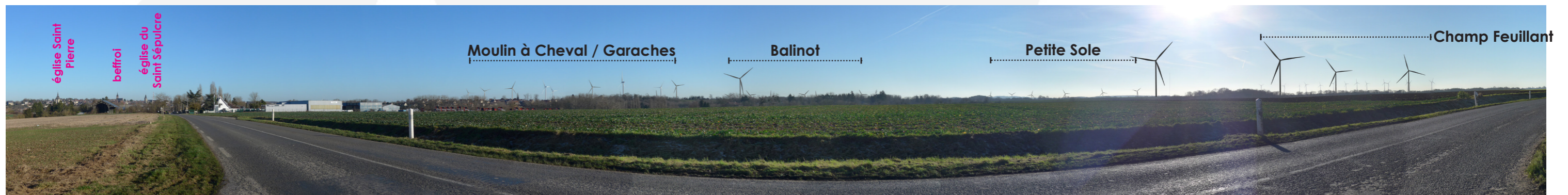
VARIANTE 1

Depuis ce point de vue, plus proche, les éoliennes existantes et projetées exercent un impact sur le patrimoine de Montdidier totalement différent. Elle n'apparaissent pas dans un angle aussi étroit que le PM28 mais offrent toutefois une échelle verticale comparative à ne pas négliger. Le positionnement de l'éolienne E5 est toujours la plus proche des monuments mais reste dans la continuité du pôle éolien existant. Les cinq autres machines sont encore une fois imbriquées les une dans les autres et l'implantation est illisible malgré la proximité.



VARIANTE 2

L'impact sur le patrimoine est équivalent à la version précédente mais la simplicité de l'implantation permet de gagner en lisibilité.



VARIANTE 2 bis

Le déplacement de l'éolienne E4 reste peu perceptible.

# CHOIX DE LA HAUTEUR DES ÉOLIENNES DU PROJET DES MOULINS DU MONCHEL

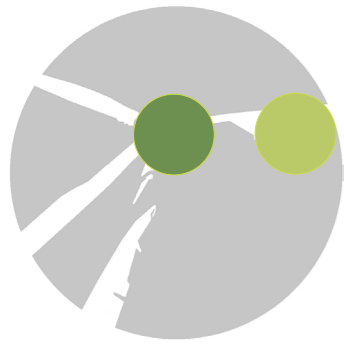


Les variantes présentées précédemment offrent une visualisation de machines de hauteur totale de 180 mètres avec un diamètre de 150 mètres.

Il est vrai que les éoliennes du Moulin à Cheval, existantes, ont des dimensions plus réduites (125 mètres). Le projet accepté des Garaches, accolé au parc du Moulin à Cheval propose quant à lui des machines de 193 mètres de hauteur totale avec un diamètre de rotor de 127 mètres. La différenciation de typologie et de gabarit de machines semble donc acceptée par les services instructeurs sur ce territoire. Le premier réflexe a été de proposer des machines de 193 mètres puis, des études techniques et notamment du volet environnemental, ont découlé la nécessité de réduire la hauteur totale tout en augmentant le diamètre du rotor.

Une étude de variante a été faite pour mesurer les réelles différences entre des machines de 193 m et de 180 m de hauteur totale. Les photomontages ci-dessus, réalisés sur le point de vue N3 démontrent bien la différence d'impact visuel entre les deux hauteurs de machines. Le photomontage du haut propose des éoliennes de 180 m de hauteur totale et celui du bas des éoliennes de 193 m. Les éoliennes de ce deuxième photomontage sont plus élancées. Là où le modèle de 180 m se justifie, c'est sur l'éolienne E5 qui vient s'approcher des éoliennes du Moulin à Cheval. La différence de rotor est perceptible, certes, mais les 13 mètres de moins sur la hauteur totale permettent d'obtenir une plus grande cohérence avec l'existant.

La volonté a également été de réduire la taille des éoliennes vis à vis de la vallée des Trois Doms car, bien que la vallée soit encaissée et boisée, les effets de surplomb devaient être limités au maximum.



## 6. Tableau comparatif des variantes

Scénario	nombre de machine	lisibilité/perception du projet	Rapport aux autres projets (cohérence d'implantation)	Emprise du projet (étalement)	Rapport d'échelle	Rapport aux villages et patrimoine proches	Appréciation globale
V1	6	+/- L'éolienne E6 est trop excentrée pour obtenir une implantation cohérente.	+/- L'éolienne E5 manque de cohérence de gabarit avec le parc existant	- Étalement trop important	- L'échelle du plateau est adaptée à l'éolien de grande hauteur. Effet d'écrasement de l'éolienne E4 par rapport à la vallée des Trois Doms	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les villages proches sont déjà partiellement impactés par les éoliennes existantes.</li> <li>Les zones sont utilisées sans maximiser l'espace. Celles-ci s'approchent de l'habitat périphérique.</li> <li>Le projet ne crée pas d'enfermement visuel pour l'habitat périphérique.</li> <li>Le patrimoine proche est impacté.</li> </ul>	
V2	5	+ Le resserrement des éoliennes permet de gagner en cohérence d'implantation	+/- L'éolienne E5 manque de cohérence de gabarit avec le parc existant	+ Étalement limité	- L'échelle du plateau est adaptée à l'éolien de grande hauteur. Effet d'écrasement de l'éolienne E4 par rapport à la vallée des Trois Doms	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les villages proches sont déjà partiellement impactés par les éoliennes existantes.</li> <li>Les zones sont utilisées sans maximiser l'espace. Celles-ci s'approchent de l'habitat périphérique.</li> <li>Le projet ne crée pas d'enfermement visuel pour l'habitat périphérique.</li> <li>Le patrimoine proche est impacté.</li> </ul>	
V2 bis	5	+ Le resserrement des éoliennes permet de gagner en cohérence d'implantation	+/- L'éolienne E5 manque de cohérence de gabarit avec le parc existant	+ Étalement limité	- L'échelle du plateau est adaptée à l'éolien de grande hauteur. Effet d'écrasement de l'éolienne E4 par rapport à la vallée des Trois Doms	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les villages proches sont déjà partiellement impactés par les éoliennes existantes.</li> <li>Les zones sont utilisées sans maximiser l'espace. Celles-ci s'approchent de l'habitat périphérique.</li> <li>Le projet ne crée pas d'enfermement visuel pour l'habitat périphérique.</li> <li>Le patrimoine proche est impacté.</li> </ul>	

En conclusion, la variante 1 est exclue au regard du mitage généré par l'éolienne E6.

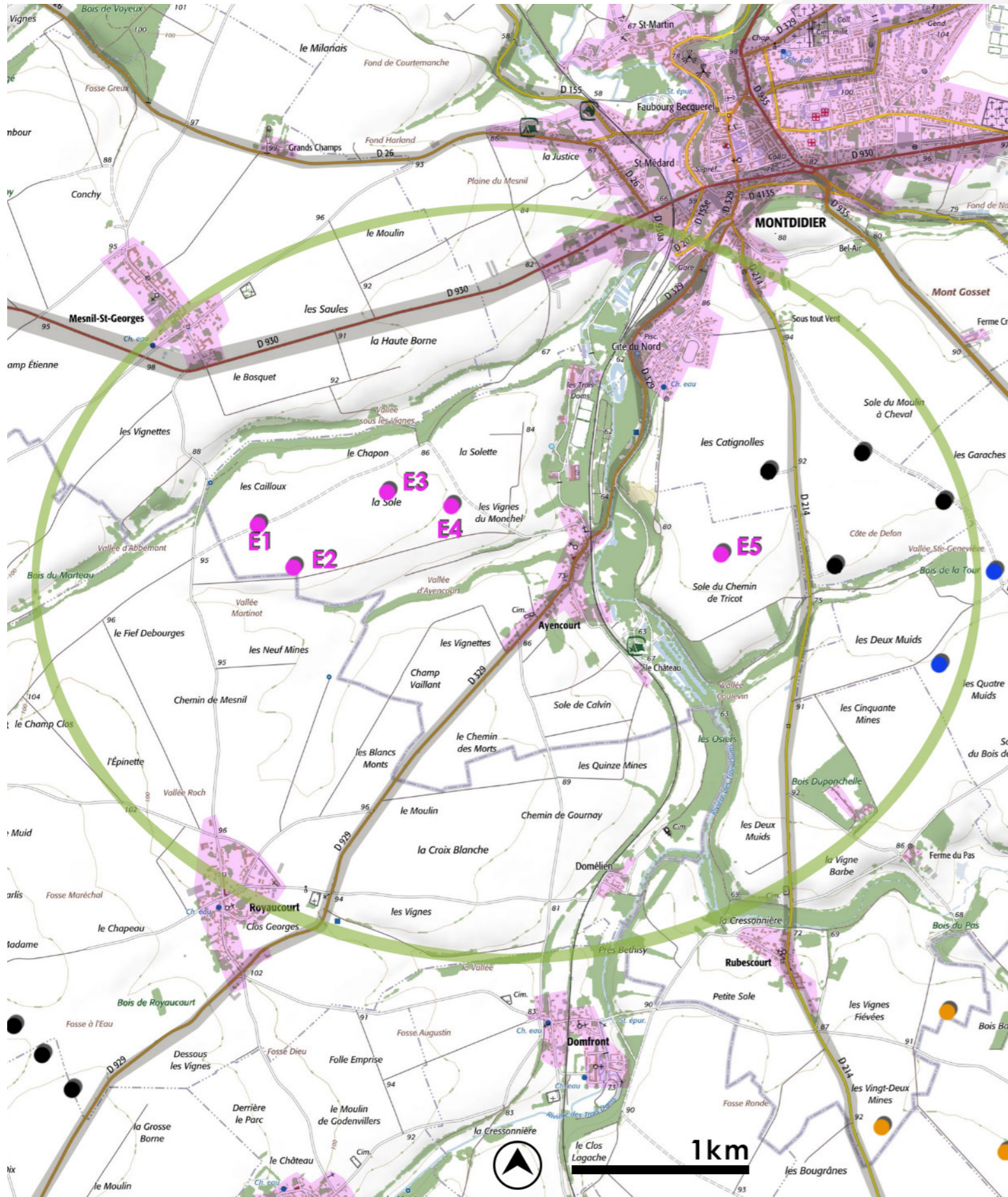
Les variantes 2 et 2 bis qui montrent les mêmes niveaux d'impacts, se valent. Toutefois, au regard des enjeux écologiques la variante 2 bis est à privilégier.

Les impacts pressentis pour l'implantation sont forts ou forts à modérés

Les impacts pressentis pour l'implantation sont modérés ou modérés à faibles

Les impacts pressentis pour l'implantation sont faibles

## 7. Implantation et gabarit des machines retenus



Comme indiqué en page précédente, c'est la variante 2 bis qui a été finalement sélectionnée pour les raisons suivantes :

- plus grande lisibilité du parc depuis les perspectives créées par les axes de circulations périphériques,
- limite l'étalement du projet et donc des plages visuelles impactées pour les villages aux alentours.

La typologie des machines proposée diffère de celles des parcs les plus proches :

- hauteur totale de 125 m pour Moulin à Cheval, de 149.5 m pour le parc de Champ Feuillant et de 180 m pour le projet des Moulins du Monchel.

- diamètre de 80 m pour Moulin à Cheval, de 82 m pour le Champ Feuillant et de 150 m pour le projet des Moulins du Monchel.

Les plus grandes différences proviennent de la comparaison des éoliennes du projet avec celles du parc du Moulin à Cheval. Les différences de gabarits sont lisibles dans les premiers kilomètres. Ce ne sont pas les différences de hauteurs qui sont les plus perceptibles mais les différences de diamètre. Les éoliennes pourront sembler plus ramassées que les existantes.

Le modèle définitif n'a pas été choisi par le porteur de projet mais les gabarits des machines pressenties restent similaires entre elles (180m de hauteur totale et diamètre de rotor de 150m).

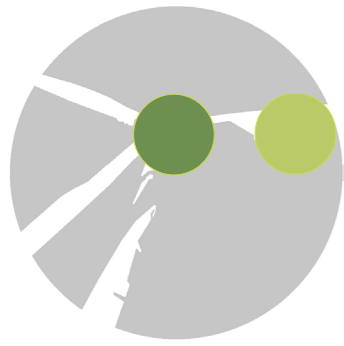
source fond de carte IGN - SCAN 25





# F/ ÉVALUATION DES PERCEPTIONS ET IMPACTS DU PROJET





# 1. Définition des échelles de perception et des sensibilités vis-à-vis de l'éolien

La perception et l'impact ou la prégnance d'un parc éolien varient selon les distances de perception et les obstacles présents :

On peut distinguer deux échelles de perception :

- Les perceptions lointaines (correspondant à l'aire d'étude intermédiaire définie par la formule de l'Ademe), permettant d'analyser l'impact du projet au regard du contexte éolien existant et des grandes structures paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire.
- Les perceptions proches (correspondant à l'aire d'étude rapprochée des 5 km), où la prégnance de l'éolien est la plus forte du point de vue du contexte lié au cadre de vie du quotidien, mais aussi au regard du patrimoine local et du tourisme.

La perception du parc éolien s'étudie en fonction des usages et de la configuration du territoire. Ainsi, on s'intéressera, quelque soit la distance, aux perceptions du site depuis les zones d'habitations et/ou patrimoniales, depuis les axes routiers principaux et depuis des belvédères naturels ou artificiels aménagés.

## Depuis les zones d'habitation :

Le contexte ouvert des plateaux du Pays de Chaussée donne de larges dégagements visuels sur le projet qui se trouve sur un plateau intermédiaire du secteur. Depuis les secteurs d'habitat, situés dans le même bassin visuel que le projet, des vues sont à attendre. Certains de ces bourgs seront en partie protégés par les auréoles arborées les ceinturant, toutefois les communes les plus proches de la zone n'en possèdent pas systématiquement. La prégnance du projet sera, de ce fait, plus importante sur ces hameaux et villages tout comme les risques d'encerclement par l'éolien.

Les zones d'habitat situées dans la vallée des Trois Doms devraient être en partie protégées par le relief et la végétation l'accompagnant exception faite d'Ayencourt et de Montdidier.

Dans un rayon de 5 km, on dénombre 22 villages autour desquels gravitent des hameaux ruraux. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire et génèrent de ce fait de multiples vues potentielles sur le projet. Des vues sur le projet seront inévitables du fait que ces bourgs sont souvent implantés en plateau et que de nombreuses voies locales les desservent.

## Depuis les grands axes routiers et autres infrastructures majeures :

Les grands axes routiers RD930 (au nord) et la RD935 à l'est passent à proximité de la zone d'étude dans une orientation convergente vers Montdidier. Les perceptions sur le projet et les parcs éoliens existants sont directes vu la proximité des infrastructures avec les machines.

Depuis ces axes, les perceptions sur le parc seront larges, notamment depuis les longues séquences en plateau.

Un réseau de voies secondaires traverse le plateau et dessert les bourgs ruraux à proximité du projet. Ces axes depuis lesquels la visibilité est large permettront également de voir pleinement le projet.

Depuis tous ces axes des covisibilités opéreront avec les parcs du Moulin à Cheval et du Champ Feuillant (pour les plus proches).

## Zones de fort impact visuel des éoliennes :

Les zones d'où l'impact visuel des éoliennes est fort sont les routes de plateaux et les routes descendant des plateaux, en particulier si elles se trouvent dans l'axe des éoliennes et qu'elles ne comportent pas d'obstacles visuels (habitations, boisement, talus, etc...).

Comme dit précédemment les impacts seront forts depuis les axes routiers majeurs et les habitations des plateaux.

## Les obstacles visuels :

Ce sont principalement :

- les versants du relief pour la plupart arborés,
- les effets de talus des infrastructures viaires,
- les fronts bâtis et les silhouettes des bourgs,
- les alignements d'arbres et les patchs boisés présents sur le plateau.

Tous ces éléments créent des filtres dans le paysage permettant d'atténuer les perceptions du projet.

## Cadrages et ouvertures sur le paysage :

La configuration du territoire (plateaux ouverts partiellement arborés et axes routiers) donnera de larges ouvertures sur le projet. Les effets de cadrages

ponctuels se feront essentiellement aux sorties des bourgs et des boisements orientées vers le projet.

## Atténuations :

Le dernier facteur à prendre en compte pour la bonne intégration d'un projet est l'effet d'atténuation.

La distance entre l'observateur et le parc éolien influe sur la bonne perception des machines.

Outre cette distanciation (voir schémas ci-après), l'atténuation se fait en fonction de critères météorologiques comme les brumes et de critères de luminosité (notamment lors de prises de vue hivernales pour la réalisation des photomontages).

## Patrimoine :

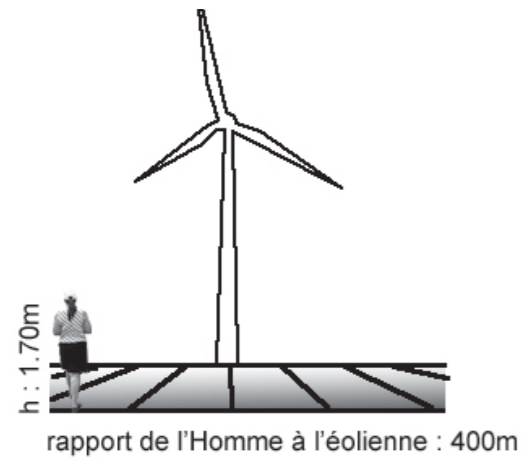
Le patrimoine recensé au sein du territoire est peu diversifié (nombreuses églises) mais diffus. Les plus proches concernent principalement Montdidier, Piennes, Tricot et Maignelay-Montigny.

Les cimetières et mémoriaux militaires, bien que non protégés, présentent un aspect patrimonial indéniable à préserver. Ils sont peu nombreux à proximité (Montdidier et Dompierre)

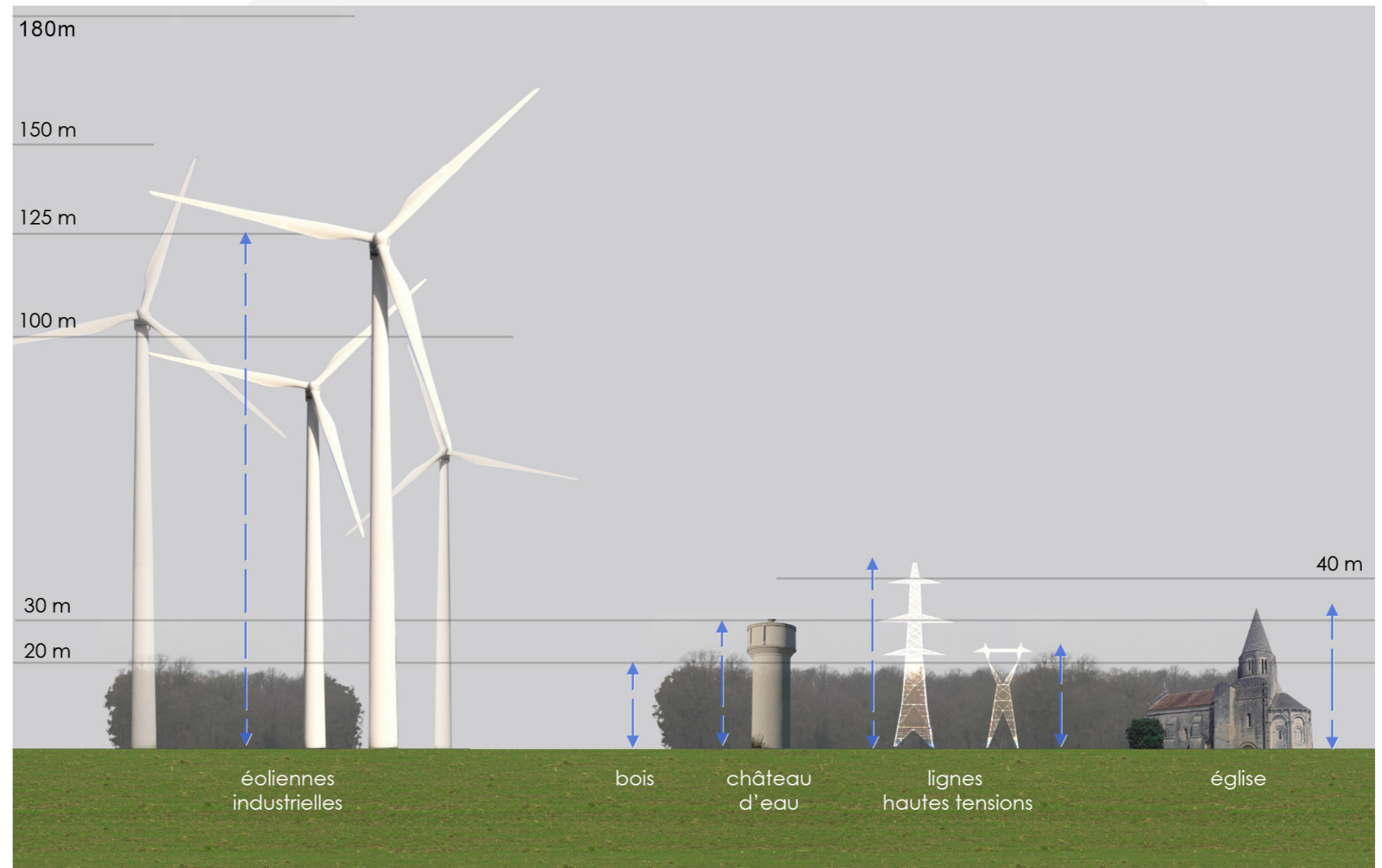
Des coupes de covisibilités sont à élaborer pour illustrer les impacts potentiels qui se verront complétés par la suite par l'analyse des photomontages.



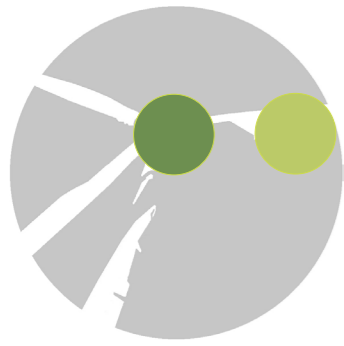
Profils génériques et indicatifs montrant les différents niveaux de perception des éoliennes selon la distance à laquelle on se trouve (source : Agence Epure Paysage).



Principe des rapports d'échelle entre l'éolien et les autres éléments verticaux dans le paysage (source Agence Epure Paysage).



Principe de profil paysager type réalisé dans les volets paysagers pour lire le paysage dans ses rapports d'échelle, et permettre une analyse des impacts et des covisibilités éventuelles d'un projet avec du patrimoine ou d'autres parcs éoliens (source : Agence Epure Paysage) :



## 2. Analyse des perceptions lointaines sur l'aire d'étude intermédiaire

La réalisation de ZIV est une des premières étapes d'analyse des impacts. Cela permet de donner un premier aperçu de l'étendue de la zone de visibilité du projet. Toutefois, cette vision est maximisée puisqu'elle ne tient pas compte des boisements et du bâti qui peuvent générer des filtres visuels plus ou moins importants.

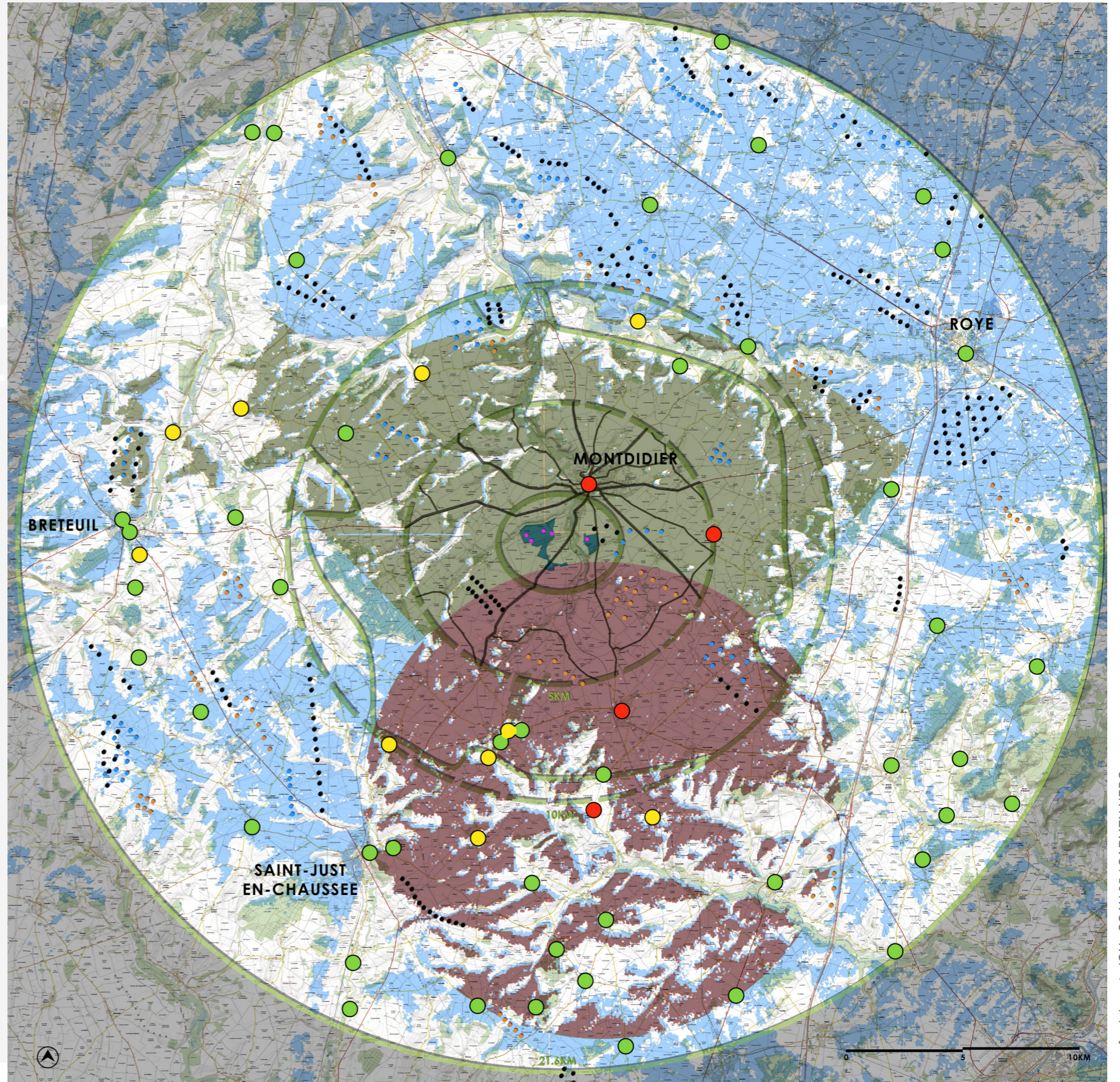
Le projet d'Ayencourt étant de petite envergure avec 5 éoliennes, il n'a finalement que peu d'influence sur le territoire, comparativement au contexte éolien pré-existant. Il a semblé donc pertinent d'analyser les impacts supplémentaires que le projet vient générer par rapport au contexte éolien déjà dense. Pour établir cette analyse, deux ZIV ont été réalisées, l'une établissant la zone de visibilité du parc seul et l'autre reprenant la zone de visibilité cumulée avec l'intégralité des parcs existants et des projets acceptés.

La première ZIV montre donc la visibilité du projet d'Ayencourt. Il en ressort qu'il est largement visible dans le périmètre rapproché des 5 km, y compris au niveau des vallées comme celle des Trois Doms.


Cette visibilité se dégrade au nord à partir de la vallée de l'Avre bien qu'une grande partie des plateaux permettent d'apercevoir les éoliennes projetées au-delà de cette limite topographique. A l'est, la limite de perceptibilité se fait aux alentours de l'autoroute A1. La topographie perturbée au nord de Compiègne permet de rapidement faire disparaître les éoliennes du panorama sur toute cette frange. A l'ouest, c'est l'autoroute A16 qui joue cette ligne de démarcation visuelle même si la vallée de la Noye réduit les surfaces de perceptibilité. Enfin, au sud, ce sont les contreforts souples des vallées de l'Oise et du Thiérain qui vont avoir une influence importante sur la perceptibilité du projet et ce jusqu'à Saint-Just-en-Chaussée.

Mise à jour 8 août 2022

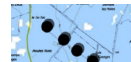
voir légende page suivante




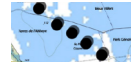
source fond de carte IGN - SCAN 25 / CARMEN NPDC


 Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 21,6 km

 Projet des Moulins du Monchel


 Parcs éoliens existants


 Infrastructures principales et secondaires offrant de larges perceptions sur le projet

 Parcs éoliens acceptés


 Projets en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale


**Zones des sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, SPR, Secteurs sauvegardés) avec perception sur le projet (en prenant en compte le relief et les boisements majeurs)**


 Enjeu fort

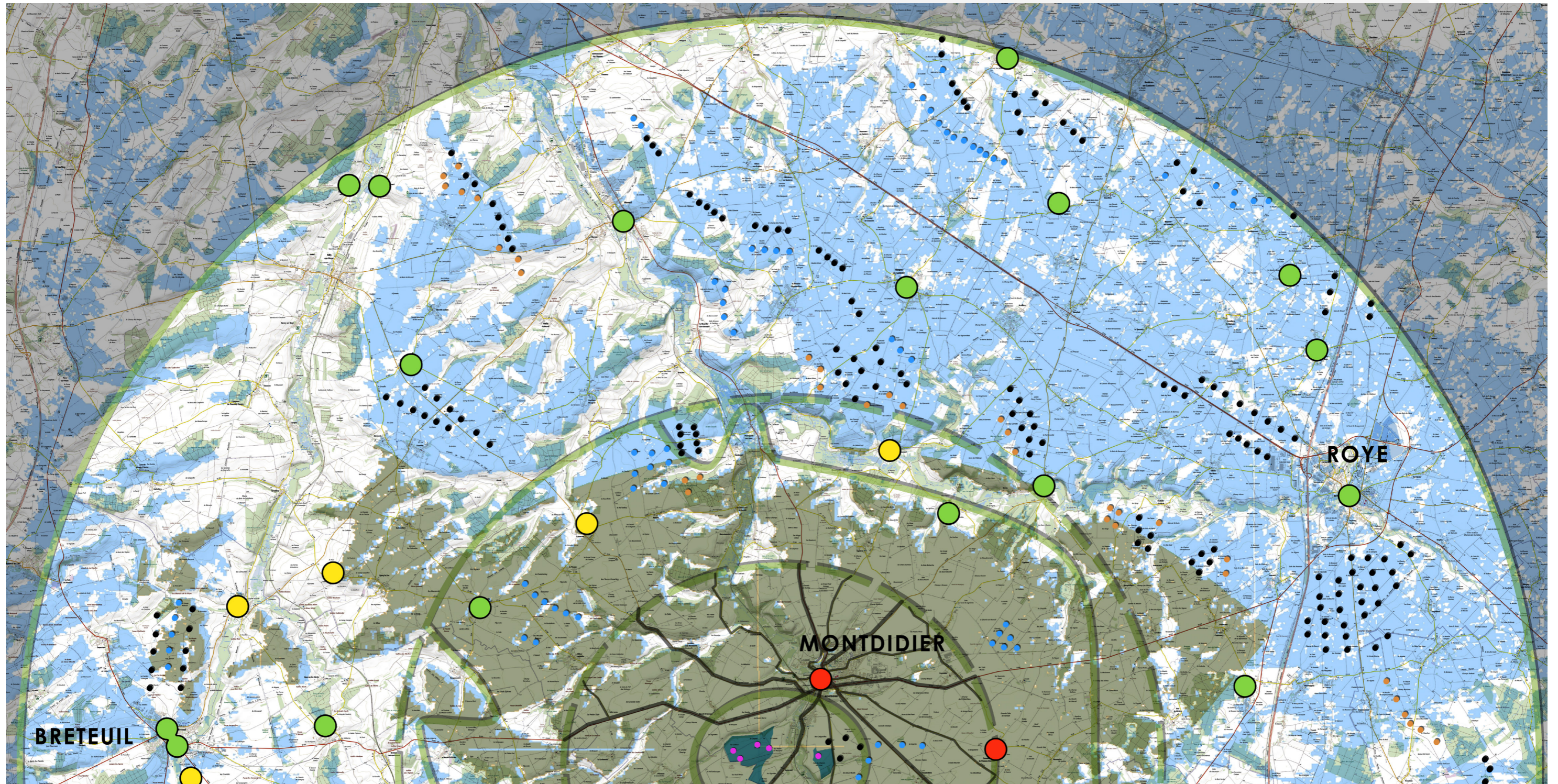
 Enjeu modéré

**Monuments historiques et patrimoine local non protégé**

 Enjeu fort

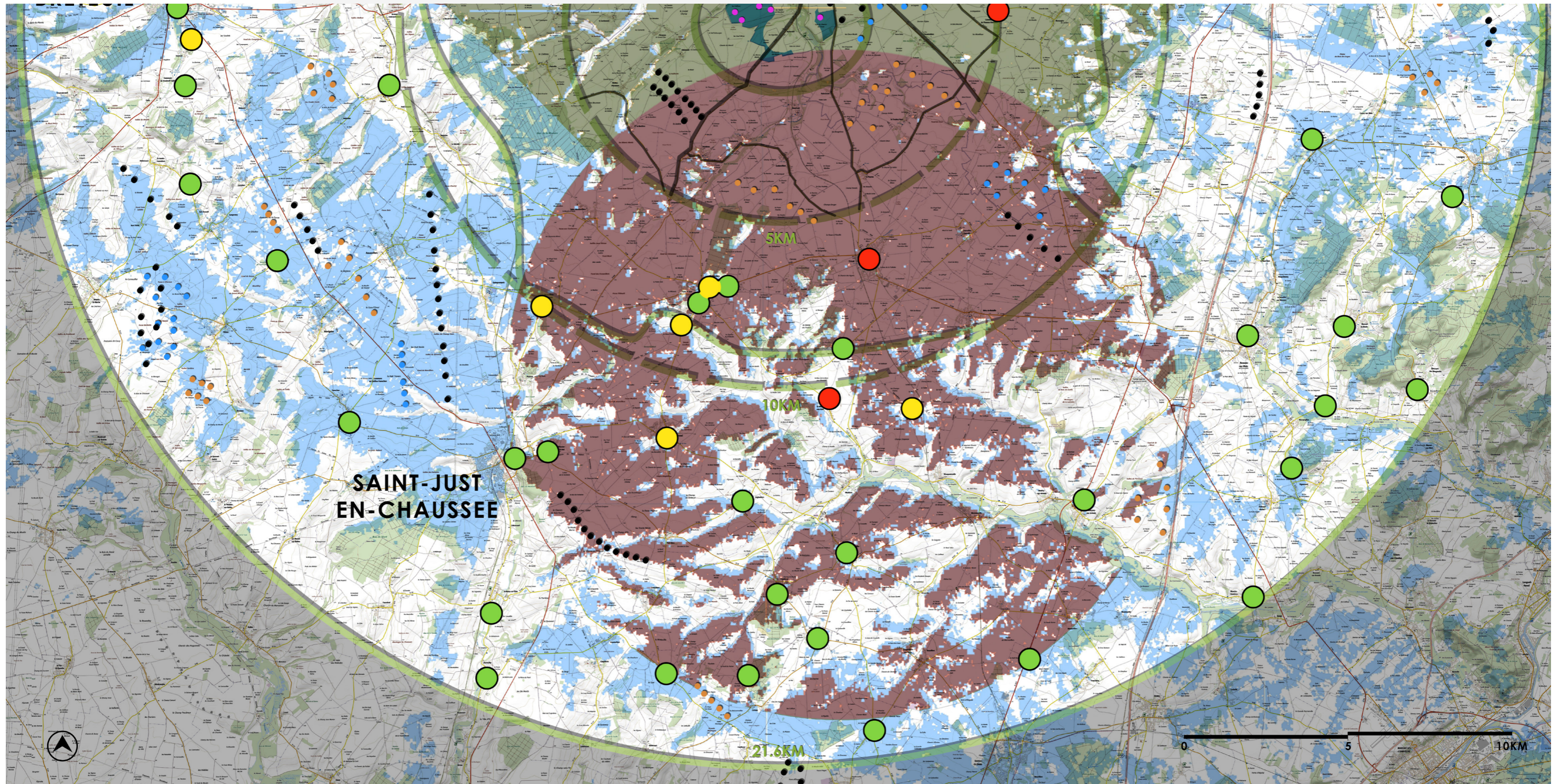
 Enjeu modéré


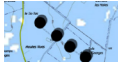
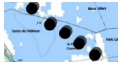

 Enjeu faible





source fond de carte IGN - SCAN 25



# ZOOM SUD






-  Rayons du périmètre d'étude de 5/10/15 et 21,6 km
-  Parcs éoliens existants
-  Parcs éoliens acceptés
-  Projets en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale

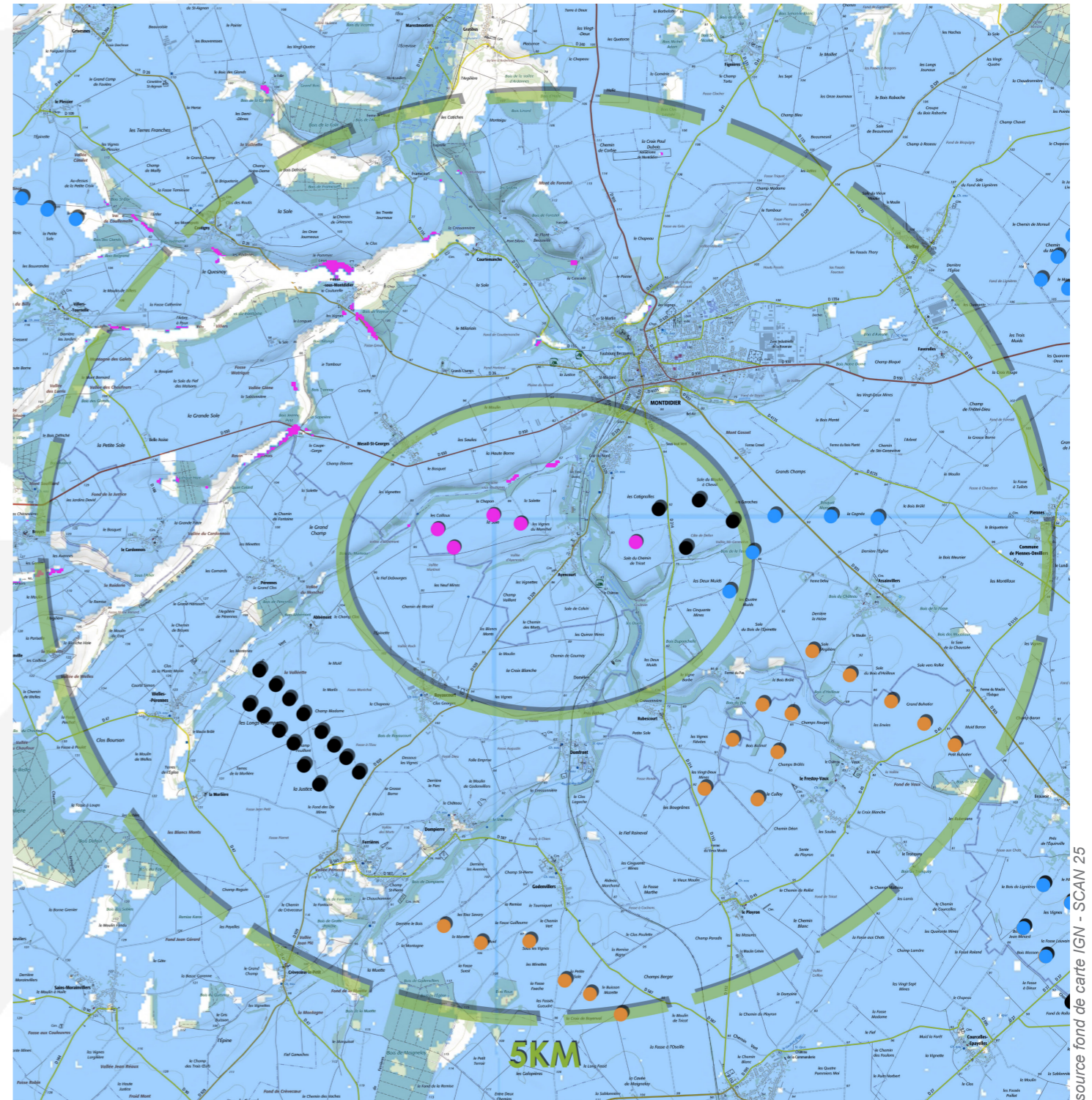
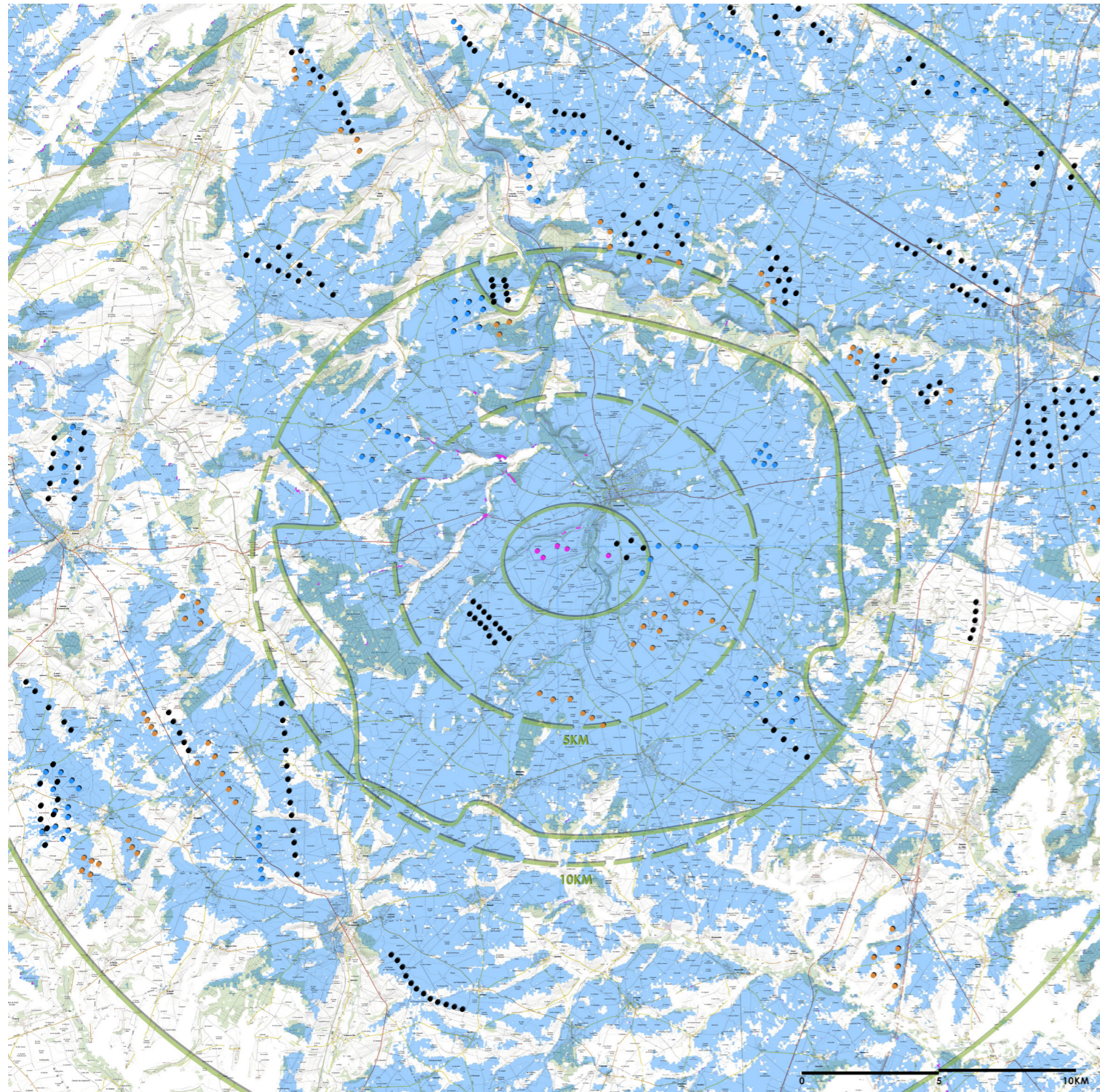
-  Projet des Moulins du Monchel
-  Infrastructures principales et secondaires offrant de larges perceptions sur le projet

**Zones des sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, SPR, Secteurs sauvegardés) avec perception sur le projet (en prenant en compte le relief et les boisements majeurs)**

-  Enjeu fort
-  Enjeu modéré

**Monuments historiques et patrimoine local non protégé**

-  Enjeu fort
-  Enjeu modéré
-  Enjeu faible



source fond de carte IGN - SCAN 25

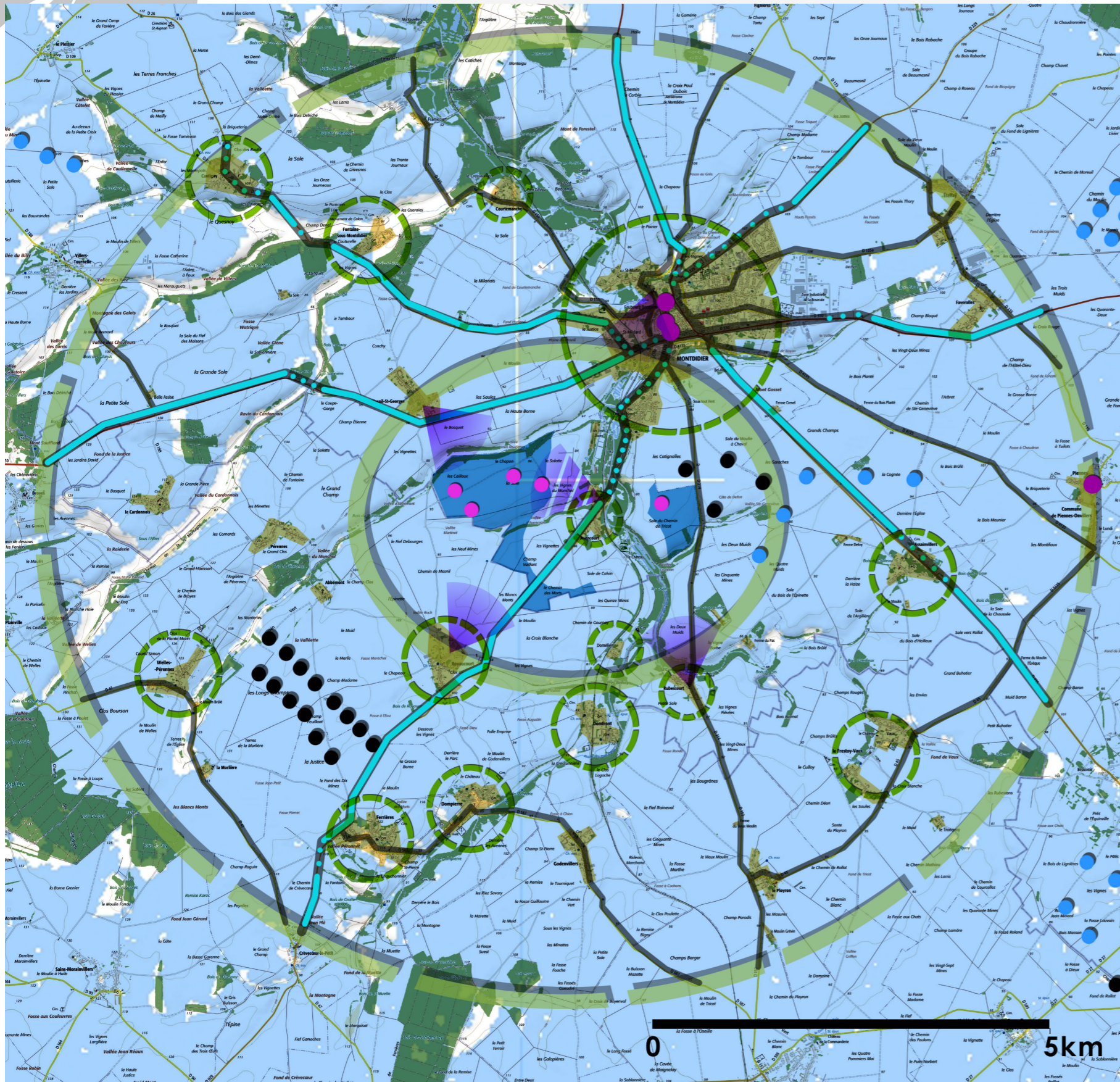
La seconde ZIV, ci-dessus, montre que le projet des Moulins du Monchel, même s'il est visible sur une large portion du territoire, ne génère que peu d'impacts supplémentaires. Les surfaces que cela représente sont concentrées au sein de l'aire d'étude rapprochée, le contexte éolien impactant déjà une très grande part du territoire environnant.

**En conclusion :** Au regard de la zone de visibilité, le projet génère un faible impact supplémentaire par rapport au contexte éolien existant. Son influence principale pourrait plutôt provenir d'une forme de densification au sein de l'aire d'étude rapprochée.



Zone impactées supplémentaires du projet des Moulins du Monchel (en violet)

### 3. Analyse des perceptions proches sur l'aire d'étude rapprochée



source fond de carte IGN - SCAN 25

En perception proche, les constats sont les mêmes qu'en perception lointaine avec une large visibilité du projet et dans sa totalité à hauteur de moyen. Les bourgs sont toutefois souvent accompagnés d'un cordon boisé permettant de les protéger partiellement des impacts visuels. Ce n'est pas systématiquement le cas pour les hameaux qui sont, eux, plus exposés.

L'urbanisme est diffus au sein du territoire rapproché ce qui multiplie les impacts potentiels sur l'habitat. C'est principalement le cas pour les hameaux, souvent composés de moins d'une dizaine de bâtiments ou la densité urbaine n'est pas suffisante pour générer des filtres visuels efficaces.







Les villages, bâtis autour d'un centre, sont principalement impactés sur les franges. Fort heureusement, les ceintures végétales limitent la perceptibilité des machines projetées pour un certain nombre d'entre eux. Une analyse par photomontage est nécessaire pour déterminer le niveau d'impact.

La vallée des Trois Doms, au centre du projet, correspond au micro paysage le plus sensible au projet des Moulins du Monchel. Cela est également valable pour l'habitat qui accompagne la vallée.

Les infrastructures principales comme secondaires au sein du périmètre rapproché offriront de grandes perspectives sur le projet. Les quelques boisements les interrompent ponctuellement.

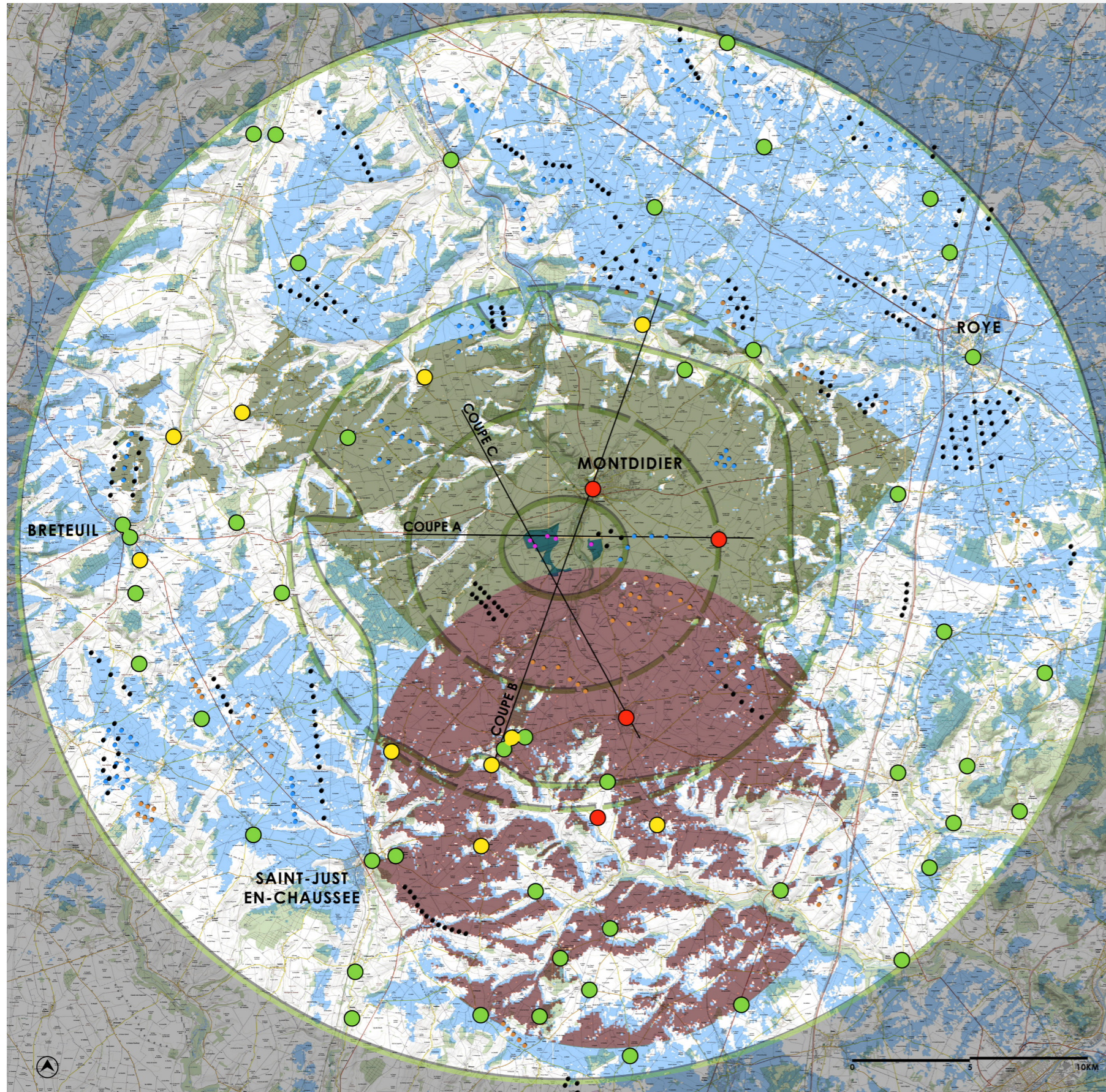
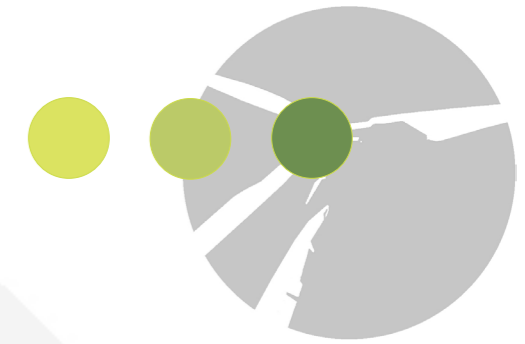
Les paysages sensibles sont liés à la vallée des Trois Doms. Les paysages remarquables et protégés se situent en dehors de ce périmètre d'étude. Les boisements accompagnant la vallée créent des filtres visuels complémentaires.

En ce qui concerne les édifices MH et sites de mémoire proche, les principaux enjeux se situent sur les monuments historiques de Montdidier et de Piennes. Les églises inscrites et classées connaîtront des covisibilités (déjà existantes avec les parcs en fonctionnement).

-  Projet des Moulins du Monchel
-  Parcs éoliens existants
-  Parcs éoliens acceptés
-  Boisements
-  Infrastructures principales et secondaires offrant de larges perceptions sur le projet
-  Perceptions directes supposées depuis les bourgs

Mise à jour 24 avril 2021

## 4. Transects paysagers de perception et covisibilités

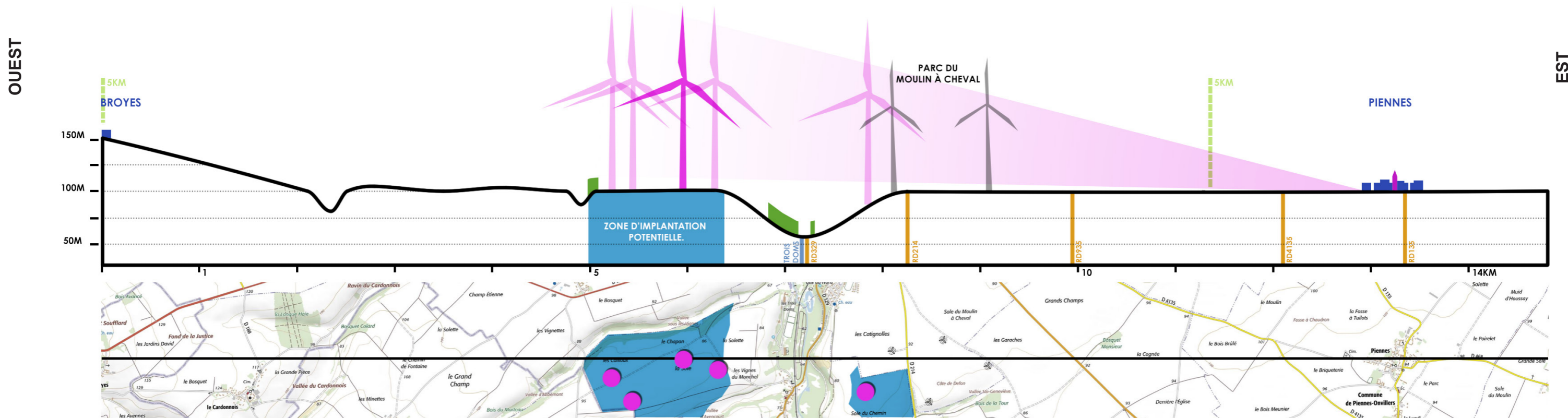


Localisation des différents profils paysagers présentés dans les pages suivantes et au niveau du patrimoine :

\*Remarque : les coupes sont réalisées avec une échelle des hauteurs exagérée (5/1) afin de bien rendre compte des ambiances de macro et micropaysages et de leurs rapports d'échelle à l'éolien.

source fond de carte IGN - SCAN 25

**COUPE A** Les paysages sensibles sur ce trait de coupe sont représentés par la vallée des Trois Doms. Les éoliennes existantes et projetées sont positionnées de part et d'autre de la vallée. Bien que la ripisylve soit dense sur une bonne partie du tracé de la vallée, les éoliennes du parc du Moulin à Cheval sont parfois visibles et peuvent dominer visuellement le fond de vallée. Les éoliennes du projet des Moulins du Monchel étant plus grandes et plus proches, ce type de phénomène va s'accroître. Le clocher de Piennes connaît également des covisibilités avec les machines existantes depuis les axes de circulation à l'est. Les éoliennes d'Ayencourt sont plus éloignées et devraient de ce fait avoir des impacts faibles à nuls. Des photomontages devront être produits pour quantifier le niveau d'impact sur la vallée et sur l'église.

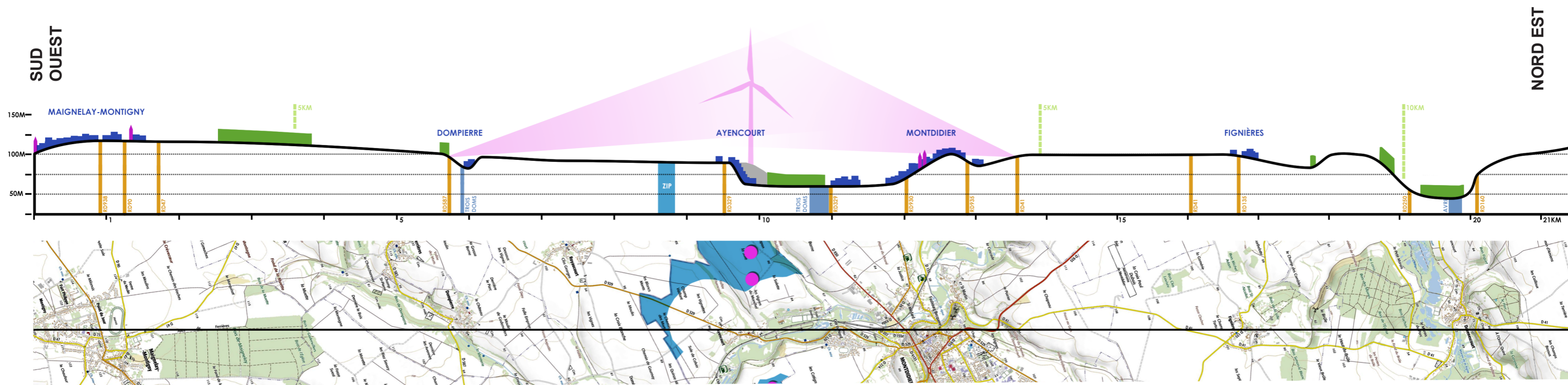




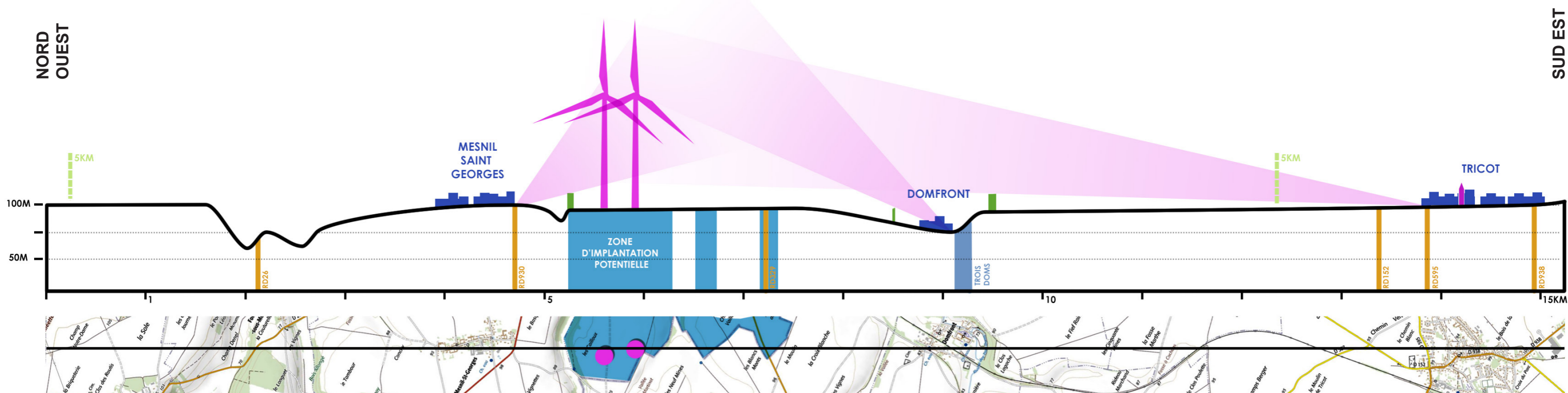
**COUPE B** Cette deuxième coupe, axée sur la vallée tend à confirmer les conclusions de la coupe A concernant la domination visuelle de la vallée des Trois Doms. Les vues depuis les hauteurs de Montdidier et depuis les axes périphériques de cette ville sont assurées. Des impacts visuels sur le patrimoine protégé et sur l'habitat de Montdidier sont à envisager.

La vallée de l'Avre, plus éloignée (environ 10km) devrait être intégralement protégée d'impacts visuels dus au projet des Moulins du Monchel.

Enfin, concernant Maignelay-Montigny, il est fort probable que le patrimoine protégé au titre des monuments historiques soit préservé de vues directes sur le projet. Des covisibilités avec les clochers sont toutefois envisageables.



**COUPE C** Cette troisième et dernière coupe montre que les villages les plus proches seront impactés par le projet qu'il s'agisse de Mesnil-Saint-Georges ou Domfront (Ayencourt ayant été traité dans la coupe B). Les vues depuis le parvis de l'église de Tricot sont peu probables. Néanmoins, des covisibilités entre les éoliennes projetées et le clocher sont à envisager depuis les axes de circulation au sud est. Ce type de phénomène existe déjà avec les parcs existants. Des photomontages devront préciser le niveau d'impact depuis les villages les plus proches.



# 5. Analyse des phénomènes d'encerclement / saturation visuelle potentielle



L'analyse des phénomènes de saturation présentée ci-après est un outil complémentaire à la ZIV et aux photomontages permettant d'avoir un regard global sur le paysage actuel et futur et sur les impacts supplémentaires générés par le projet notamment au regard des usagers du quotidien.

Un référentiel établi par la DREAL Hauts-de-France a servi d'appui pour l'élaboration de cette analyse. Ce référentiel se base sur trois indices :

- l'indice d'occupation des horizons (seuil maximal de 120°),
- l'indice de densité des horizons (seuil maximal de 0.1),
- l'espace de respiration maximal (seuil minimal de 160°).

Les villages et hameaux jusqu'à 5 kilomètres ont été étudiés pour garantir une étude complète des effets visuels du projet et des phénomènes d'encerclement avec les parcs existants et en devenir jusqu'à 10km. Cela correspond à 28 pôles d'habitat (voir tableaux en pages suivantes).



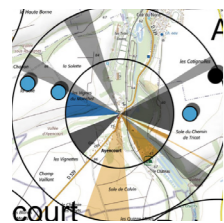
Éoliennes projetées des Moulins du Monchel (bleues)



Éoliennes construites et acceptées



Éoliennes en instruction avec l'Avis de l'Autorité Environnementale



- En blanc sont indiquées les angles libres d'impacts.
- En gris sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés.
- En orange sont représentés les angles supplémentaires potentiellement impactés par les projets éoliens en instruction.
- En bleu sont indiqués les angles supplémentaires potentiellement impactés par le projet des Moulins du Monchel. Ils peuvent ne pas apparaître si l'angle de perception est déjà impacté.

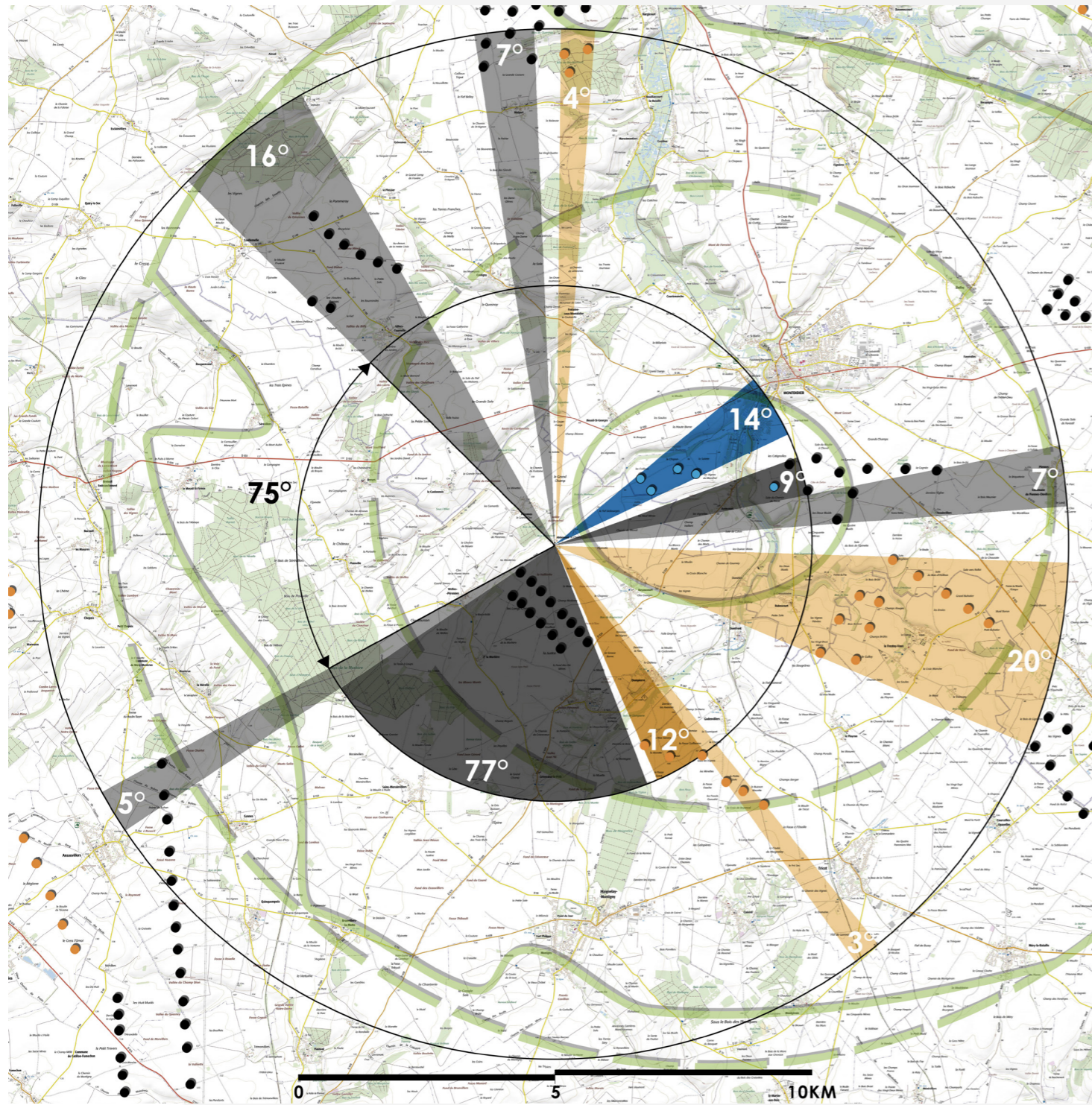
Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels du type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants.

Mise à jour 8 août 2022

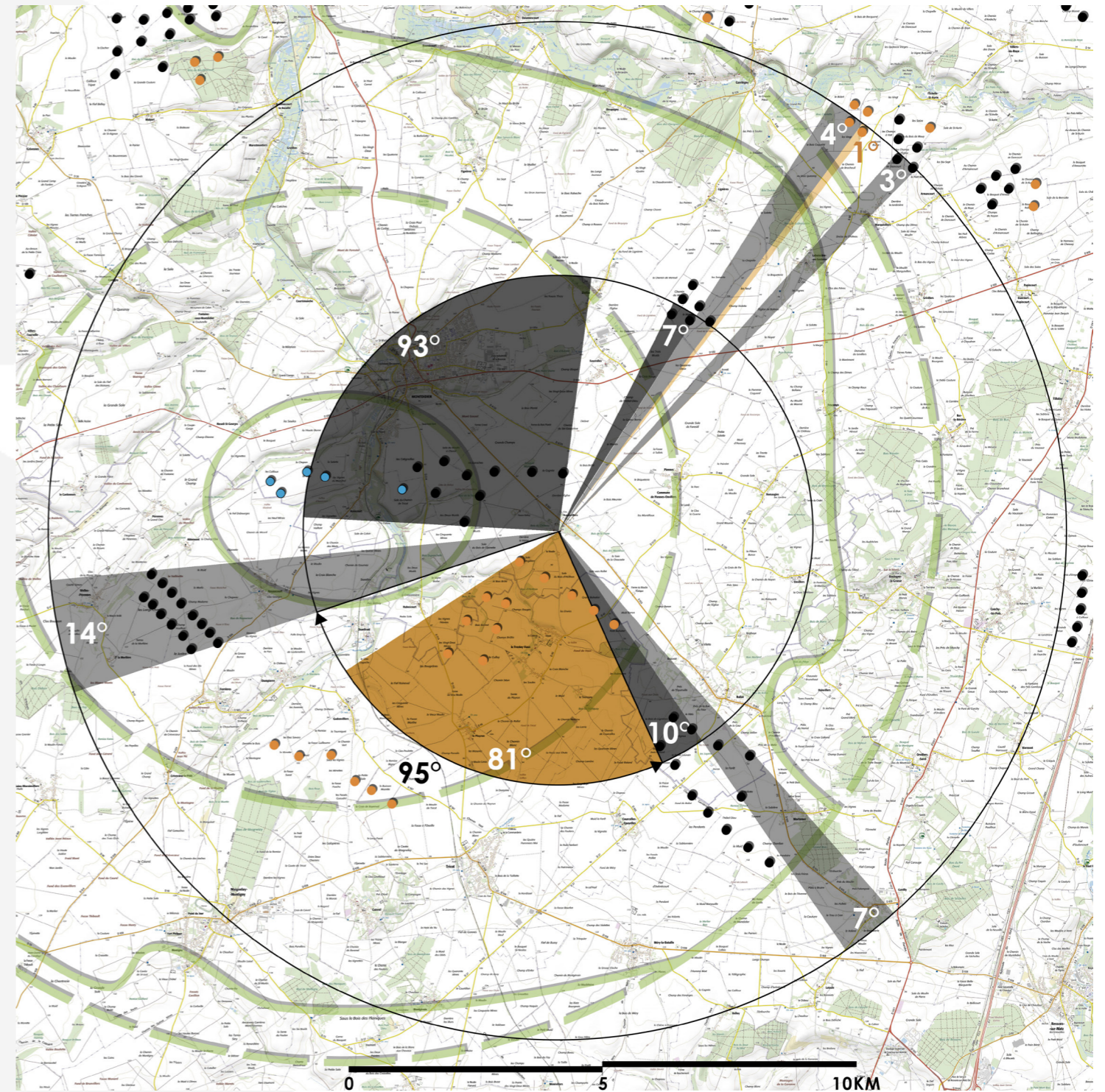
Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Sommes des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Indice de densité des horizons (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Conclusion
<b>Abbémont</b>							
Parcs construits et accordés (1)	86	35	121	16	0,13	75	Tous les seuils sont actuellement dépassés. Le projet des Moulins du Monchel a une influence faible dans le contexte global et évite la respiration paysagère principale.
1 + projets en instruction (2)	98	62	160	19	0,12	75	
1 + projet d'Ayencourt	100	35	135	21	0,16	75	
2 + projet d'Ayencourt	112	62	174	24	0,14	75	
<b>Assainvillers</b>							
Parcs construits et accordés (1)	110	28	138	12	0,09	95	Le projet Moulins du Monchel a très peu d'influence sur cette commune. La densité augmente en raison de la présence d'éoliennes supplémentaires dans des angles de perception pré contraints.
1 + projets en instruction (2)	191	29	220	23	0,10	94	
1 + projet d'Ayencourt	110	28	138	14	0,10	95	
2 + projet d'Ayencourt	191	29	220	25	0,11	94	
<b>Ayencourt</b>							
Parcs construits et accordés (1)	71	38	109	23	0,21	88	Ayencourt est le village le plus proche du projet. A l'état actuel, deux seuils sont déjà dépassés. Les projets augmentent l'angle d'occupation des horizons au point de lui faire franchir le dernier seuil.
1 + projets en instruction	96	64	160	32	0,20	74	
1 + projet d'Ayencourt	98	38	136	28	0,21	88	
2 + projet d'Ayencourt	123	64	187	37	0,20	74	
<b>Cantigny</b>							
Parcs construits et accordés (1)	47	48	95	13	0,14	80	Les angles d'occupation du projet des Moulins du Monchel étant réduits, le projet a peu d'influence sur les indices. Les respirations paysagères sont inférieures au seuil mais cela est déjà le cas à l'heure actuelle.
1 + projets en instruction (2)	51	61	112	22	0,20	80	
1 + projet d'Ayencourt	49	60	109	14	0,13	80	
2 + projet d'Ayencourt	51	73	124	23	0,19	80	
<b>Courtemanche</b>							
Parcs construits et accordés (1)	10	93	103	4	0,04	59	Le seuil de l'indice d'occupation des horizons est dépassé de peu une fois le projet des Moulins du Monchel intégré. Les parcs existants et accordés fragmentent les horizons mais sont, pour la plupart, distants de plus de 5 km. Leur perceptibilité peut être relativisée au vu du positionnement du village dans la vallée.
1 + projets en instruction (2)	10	117	127	7	0,06	59	
1 + projet d'Ayencourt	31	93	124	9	0,07	59	
2 + projet d'Ayencourt	31	117	148	12	0,08	59	
<b>Domfront</b>							
Parcs construits et accordés (1)	56	17	73	23	0,32	145	Le projet des Moulins du Monchel est situé en direction du nord tandis que la respiration majeure est à l'opposé. L'impact sur les deux autres indices est faible. Ce sont les projets en instructions qui viennent perturber le plus les trois indices.
1 + projets en instruction (2)	149	17	166	40	0,24	70	
1 + projet d'Ayencourt	78	17	95	28	0,29	145	
2 + projet d'Ayencourt	171	27	198	45	0,23	51	
<b>Dompierre</b>							
Parcs construits et accordés (1)	43	42	85	17	0,20	139	Le projet des Moulins du Monchel est positionné au nord du village. Il est à l'opposé de la respiration paysagère principale et vient compléter le spectre des parcs existants à moins de 5 km. L'impact du projet sur les trois indices est relativement faible. Deux seuils sur trois sont toutefois déjà dépassés.
1 + projets en instruction (2)	112	46	158	29	0,18	76	
1 + projet d'Ayencourt	60	42	102	22	0,22	139	
2 + projet d'Ayencourt	129	46	175	34	0,19	60	
<b>Faverolles</b>							
Parcs construits et accordés (1)	64	42	106	15	0,14	93	Le projet des Moulins du Monchel modifie peu l'indice d'occupation des horizons. Les deux autres indices sont dépassés avec l'existant et le projet a une influence uniquement sur la respiration paysagère principale, se situant dans la continuité des éoliennes existantes.
1 + projets en instruction (2)	82	58	140	19	0,14	90	
1 + projet d'Ayencourt	64	47	111	15	0,14	90	
2 + projet d'Ayencourt	82	63	145	19	0,13	90	
<b>Ferrières</b>							
Parcs construits et accordés (1)	37	57	94	14	0,15	129	Le projet des Moulins du Monchel se situe en dehors de la plus grande respiration paysagère
1 + projets en instruction (2)	55	79	134	21	0,16	103	
1 + projet d'Ayencourt	51	57	108	18	0,17	129	
2 + projet d'Ayencourt	69	79	148	25	0,17	103	
<b>Figinières</b>							
Parcs construits et accordés (1)	33	101	134	7	0,05	64	Figinières possède un horizon très découpé, les parcs existants alentours le ceinturant. Les respirations paysagères sont de ce fait réduites et le projet impacte la plus grande respiration. Vérifier l'impact réel en raison de la distance entre le projet et le village.
1 + projets en instruction (2)	33	105	138	10	0,07	64	
1 + projet d'Ayencourt	33	111	144	7	0,05	41	
2 + projet d'Ayencourt	33	115	148	10	0,07	41	
<b>Fontaine-sous-Montdidier</b>							
Parcs construits et accordés (1)	18	73	91	6	0,07	76	Les angles d'occupation du projet des Moulins du Monchel étant réduits, les seuils ne sont pas dépassés hormis en ce qui concerne les respirations paysagères où les seuils sont dès à présent au delà des seuils tolérés.
1 + projets en instruction (2)	18	103	121	7	0,06	76	
1 + projet d'Ayencourt	39	73	112	11	0,10	76	
2 + projet d'Ayencourt	39	103	142	12	0,08	76	
<b>Godenvillers</b>							
Parcs construits et accordés (1)	34	29	63	18	0,29	178	Le projet des Moulins du Monchel modifie peu l'indice d'occupation des horizons. Seul l'indice de densité est supérieur au seuil souhaitable mais il est très proche de l'état actuel.
1 + projets en instruction (2)	147	30	177	33	0,19	66	
1 + projet d'Ayencourt	51	29	80	23	0,29	176	
2 + projet d'Ayencourt	164	30	194	38	0,20	45	
<b>Grivesnes</b>							
Parcs construits et accordés (1)	76	20	96	27	0,28	75	Les indices de densité des horizons et des respirations paysagères sont dépassés dès l'état initial. Le projet des Moulins du Monchel influe cependant peu sur les trois indices.
1 + projets en instruction (2)	76	31	107	31	0,29	75	
1 + projet d'Ayencourt	76	28	104	27	0,26	75	
2 + projet d'Ayencourt	76	39	115	31	0,27	75	
<b>La Morlière</b>							
Parcs construits et accordés (1)	66	50	116	14	0,12	130	Le projet des Moulins du Monchel se situe en second plan du parc du Champ Feuillant. Les seuils de deux indices sur trois sont dépassés avec le contexte éolien actuel et le projet n'a pas d'influence sur ces indices.
1 + projets en instruction (2)	72	60	132	17	0,13	98	
1 + projet d'Ayencourt	66	50	116	14	0,12	130	
2 + projet d'Ayencourt	72	60	132	17	0,13	98	

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Sommes des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Indice de densité des horizons (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Conclusion
<b>Le Cardonnois</b>							
Parcs construits et accordés (1)	36	35	71	19	0,27	95	Le projet des Moulins du Monchel modifie peu l'indice d'occupation des horizons et ne réduit pas la plus grande respiration paysagère. Les présences des éoliennes projetées diminuent l'indice de densité.
1 + projets en instruction (2)	36	63	99	25	0,25	67	
1 + projet d'Ayencourt	37	35	72	23	0,32	95	
2 + projet d'Ayencourt	37	63	100	29	0,29	67	
<b>Le Frestoy-Vaux</b>							
Parcs construits et accordés (1)	63	19	82	18	0,22	129	Le projet des Moulins du Monchel modifie peu l'indice d'occupation des horizons. L'indice de densité est supérieur au seuil souhaitable mais il est inférieur à l'état actuel. Le projet n'a pas d'influence sur les respirations principales.
1 + projets en instruction (2)	198	25	223	33	0,15	84	
1 + projet d'Ayencourt	65	28	93	19	0,20	129	
2 + projet d'Ayencourt	200	34	234	34	0,15	84	
<b>Le Mesnil-Saint-Firmin</b>							
Parcs construits et accordés (1)	7	67	74	2	0,03	65	Les horizons sont très découpés même si la grande majorité des parcs et projets sont à plus de 5km. Les respirations paysagères sont de ce fait réduites mais le projet des Moulins du Monchel ne l'affecte pas.
1 + projets en instruction (2)	24	85	109	8	0,07	65	
1 + projet d'Ayencourt	7	70	77	2	0,03	65	
2 + projet d'Ayencourt	24	88	112	8	0,07	65	
<b>Le Ployron</b>							
Parcs construits et accordés (1)	35	44	79	11	0,14	170	Le projet des Moulins du Monchel modifie peu l'indice d'occupation des horizons. Seul l'indice de densité est supérieur au seuil souhaitable. Ce sont les projets en instructions qui modifient particulièrement l'angle de respiration principal.
1 + projets en instruction (2)	110	44	154	28	0,18	110	
1 + projet d'Ayencourt	37	54	91	12	0,13	170	
2 + projet d'Ayencourt	112	54	166	29	0,17	110	
<b>Maignelay-Montigny</b>							
Parcs construits et accordés (1)	0	103	103	0	0,00	112	Les angles d'occupation du projet des Moulins du Monchel étant réduits, les seuils ne sont pas dépassés. Les trois indices sont conformes.
1 + projets en instruction (2)	34	103	137	6	0,04	112	
1 + projet d'Ayencourt	0	111	111	0	0,00	112	
2 + projet d'Ayencourt	34	111	145	6	0,04	112	
<b>Mesnil-Saint-Georges</b>							
Parcs construits et accordés (1)	42	41	83	20	0,24	78	Le projet des Moulins du Monchel n'a pas d'influence directe sur la plus grande respiration paysagère. Il densifie toutefois l'éolien dans les 5km du village.
1 + projets en instruction (2)	42	57	99	20	0,20	78	
1 + projet d'Ayencourt	79	41	120	25	0,21	78	
2 + projet d'Ayencourt	79	57	136	25	0,18	78	
<b>Montdidier</b>							
Parcs construits et accordés (1)	51	71	122	9	0,07	47	Sur Montdidier, les espaces de respiration sont découpés par les parcs existants. Le projet des Moulins de Monchel s'inscrit dans un angle déjà impacté pour 4 des 5 machines ce qui réduit son influence sur les indices hormis sur celui de densité.
1 + projets en instruction (2)	51	94	145	12	0,08	47	
1 + projet d'Ayencourt	54	71	125	14	0,11	47	
2 + projet d'Ayencourt	54	94	148	17	0,11	47	
<b>Pérennes</b>							
Parcs construits et accordés (1)	35	37	72	14	0,19	79	Le projet des Moulins du Monchel modifie peu l'indice d'occupation des horizons. Seul l'indice de densité est supérieur au seuil souhaitable mais il est très proche de l'état actuel.
1 + projets en instruction (2)	35	69	104	15	0,14	79	
1 + projet d'Ayencourt	41	37	78	19	0,24	79	
2 + projet d'Ayencourt	41	69	110	20	0,18	79	
<b>Piennes</b>							
Parcs construits et accordés (1)	38	42	80	16	0,20	80	Le projet des Moulins du Monchel ne modifie aucun des indices peu importe le cas de figure.
1 + projets en instruction (2)	78	47	125	24	0,19	80	
1 + projet d'Ayencourt	38	42	80	16	0,20	80	
2 + projet d'Ayencourt	78	47	125	24	0,19	80	
<b>Remaugies</b>							
Parcs construits et accordés (1)	22	68	90	10	0,11	59	Le projet des Moulins du Monchel se situe dans l'angle d'occupation des horizons des parcs des Garaches et du moulin à cheval. Il n'y a donc pas de conséquences sur cet indice. Les respirations sont très découpées à cause de l'existant. Le projet n'y change rien.
1 + projets en instruction (2)	49	76	125	15	0,12	59	
1 + projet d'Ayencourt	22	68	90	10	0,11	59	
2 + projet d'Ayencourt	49	76	149	15	0,10	59	
<b>Royaucourt</b>							
Parcs construits et accordés (1)	83	22	105	20	0,19	98	Le projet augmente l'indice d'occupation des horizons. Il vient réduire la plus grande respiration, au nord, qui est contrebalancée par une large respiration au sud.
1 + projets en instruction (2)	126	30	156	32	0,21	39	
1 + projet d'Ayencourt	112	22	134	25	0,19	98	
2 + projet d'Ayencourt	145	30	175	37	0,21	39	
<b>Rubescourt</b>							
Parcs construits et accordés (1)	69	15	84	20	0,18	130	Le projet des Moulins du Monchel est positionné en dehors de la plus grande respiration paysagère actuelle. Une fois les projets comptabilisés, Rubescourt connaît un encerclement à moins de 5km important. Une vérification de la visibilité ou non des éoliennes est nécessaire.
1 + projets en instruction (2)	185	15	200	37	0,27	80	
1 + projet d'Ayencourt	90	15	105	25	0,24	130	
2 + projet d'Ayencourt	206	15	221	42	0,19	33	
<b>Sains-Morainvillers</b>							
Parcs construits et accordés (1)	55	47	102	19	0,19	120	Le projet des Moulins du Monchel n'a aucune influence sur les trois indices.
1 + projets en instruction (2)	57	73	130	20	0,15	105	
1 + projet d'Ayencourt	55	47	102	19	0,19	120	
2 + projet d'Ayencourt	57	73	130	20	0,15	105	
<b>Welles-Pérennes</b>							
Parcs construits et accordés (1)	57	45	102	14	0,14	93	L'angle d'occupation est légèrement augmenté et l'espace de respiration l'est réduit proportionnellement. Ces deux indices sont toutefois conformes et seul l'indice de densité est supérieur au seuil souhaitable (mais il l'est déjà). Il faut prendre en compte tous les projets pour que les seuils soient dépassés.
1 + projets en instruction (2)	59	57	96	15	0,16	93	
1 + projet d'Ayencourt	65	45	110	17	0,15	93	
2 + projet d'Ayencourt	67	57	124	18	0,15	93	





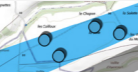

# ZOOMS SUR LES COMMUNES



Abbémont



Assainvillers

-  Éoliennes existantes / accordées et angle de visibilité à moins de 5km
-  Éoliennes projetées des Moulins du Monchel et angle de visibilité à moins de 5km
-  Éoliennes en projet et angle de visibilité à moins de 5km
-  Éoliennes existantes / accordées et angle de visibilité entre 5km et 10km
-  Éoliennes projetées des Moulins du Monchel et angle de visibilité entre 5km et 10km
-  Éoliennes en projet et angle de visibilité entre 5km et 10km

Mise à jour 8 août 2022